

Évaluation du programme pluriannuel de mise en œuvre de la nouvelle politique régionale 2016 à 2023

PROFIL DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

- 01** La NPR doit rester un outil économique de la politique régionale (tâche commune de la Confédération et des cantons).
- 02** L'objectif de l'encouragement des espaces structurellement faibles par l'innovation et l'augmentation de la valeur ajoutée doit être maintenu, mais élargi pour inclure des éléments axés sur les besoins.
- 03** La NPR doit mieux mettre en évidence sa contribution au développement cohérent du territoire (cohésion ville-campagne).
- 04** L'interconnexion avec d'autres politiques sectorielles doit être améliorée.

NIVEAU STRATÉGIQUE DE LA NPR

- 05** L'éventail des instruments NPR (programmes spéciaux inclus) doit rester lisible.
- 06** Si les critères d'encouragement NPR des mesures pilotes en faveur des régions de montagne se révèlent efficaces, ils devraient être intégrés dans l'encouragement ordinaire des projets.
- 07** Il convient d'étudier les différentes possibilités pour la Confédération et les cantons d'encourager des projets plus risqués.
- 08** La NPR devrait créer des incitations et des instruments afin que davantage de projets contribuant au développement durable puissent être lancés et soutenus.
- 09** La discussion intersectorielle sur les programmes de mise en œuvre devrait être intensifiée aux niveaux de la Confédération et des cantons.
- 10** Il faudrait veiller à améliorer la coordination entre les différents instruments NPR et la culture de l'apprentissage pour l'ensemble des instruments.
- 11** Il convient d'analyser l'efficacité des RIS pour les espaces ruraux et d'améliorer la coordination avec les autres instruments d'encouragement de l'innovation.

NIVEAU OPÉRATIONNEL DE LA NPR

- 12** La répartition des moyens NPR de la Confédération entre les instruments et les services de promotion de la NPR doit être communiquée de manière plus transparente.
- 13** Les aides financières sous forme de contributions à fonds perdu sont très demandées et doivent être plus importantes.
- 14** Dans les cantons, les fonds destinés aux projets modestes peuvent contribuer à simplifier considérablement les conditions de mise en œuvre des projets de petite envergure.
- 15** L'évaluation et l'utilisation systématiques des données CHMOS devraient être simplifiées et standardisées.

Toutes recommandations:
www.improve-nrp.ch

Auteurs
KEK – CDC
Institut für Public Governance (IMP-HSG)

Design
Sags GmbH

Pour la prise de position du SECO et des services cantonaux NPR sur les recommandations, voir :

